

PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

ORCHESTRE

Cordes

Cycle I mercredi de 15h15 à 16h30

Cycle II mercredi de 13h45 à 15h15

Harmonie

Cycle I mercredi de 15h30 à 16h30

Cycle II mercredi de 14h00 à 15h30

Orchestre symphonique

fin cycle II à CPES mercredi de 17h00 à 20h00

BIG BAND

niveau minimum fin de cycle II
entrée sur audition

mercredi de 20h00 à 22h00

ENSEMBLE DE GUITARES

entrée sur audition

Cycle I : jeudi de 18h30 à 19h30

Cycles II et III : mardi de 18h00 à 19h00

EVEIL MUSIQUE et DANSE

Elèves de CP uniquement

(1 seul cours à choisi parmi les 4 propositions)

mercredi de 9h45 à 10h45

mercredi de 11h00 à 12h00

samedi de 09h30 à 10h30

samedi de 10h45 à 11h45

DANSE

Initiation : (7 ans au 31/12/2024))

2 cours par semaine

lundi et mardi de 17h00 à 18h00

Cycle I 1^{ère} année : (8 ans au 31/12/2024)

2 cours par semaine

contemporain : mercredi de 9h45 à 10h45

et

classique : mercredi de 11h00 à 12h00

Cycle I 2^{ème} année : (9 ans au 31/12/2024)

2 cours par semaine

classique : mercredi de 9h30 à 10h45

jeudi de 17h00 à 18h15

ou

contemporain : lundi de 17h00 à 18h15

mercredi de 11h00 à 12h15

Cycle I 3^{ème} année : (10 ans au 31/12/2024)

2 cours par semaine dans 1 seule dominante*

Classique :

mercredi de 13h30 à 15h00

jeudi de 18h15 à 19h45

ou

Contemporain :

Lundi de 17h00 à 18h15

Mercredi de 11h00 à 12h15

* les élèves souhaitant intégrer un parcours en horaires aménagés sont invités à participer en plus à un cours hebdomadaire dans l'autre dominante que celle choisie.

Fin de cycle I

3 cours par semaine classique

ou contemporain

classique :

lundi de 18h00 à 19h30

mardi de 18h00 à 19h30

mercredi de 15h00 à 16h30

ou

contemporain

jeudi de 18h15 à 19h45

vendredi de 17h45 à 19h45

DANSE (suite)

Les études chorégraphiques se poursuivent en cycle II, III

Le cursus danse jazz est accessible sur test à partir de 14 ans.

Pratique hors cursus :

Jazz : (14/ 20 ans)

dans la mesure des places disponibles

Découverte de la danse jazz :

jeudi de 19h45 à 21h15

Classique

sur entretien

et dans la mesure des places disponibles

Adolescents - à partir de 15 ans

- non débutant

lundi de 19h30 à 21h00

Adultes - niveau débutant/moyen :

jeudi de 12h00 à 13h00

Adultes - niveau moyen/confirmé :

vendredi de 12h15 à 13h15

Cours de garçons en danse classique

élèves en cycle I : Samedi 1 fois par mois de 10h00 à 11h30

Prépa concours à partir du cycle II : vendredi de 17h15 à 18h30

Contemporain

sur entretien

et dans la mesure des places disponibles

Adultes - tous niveaux :

jeudi de 12h00 à 13h30

Découverte - à compter de 12 ans

vendredi de 17h45 à 19h45

Atelier danse handicap

1 semaine sur 2

samedi de 10h00 à 12h00

PRATIQUES VOCALES

Vivier des voix :

Débutants de 6 (7 ans si cursus voix) à 10 ans

mercredi de 17h30 à 18h30 (6-7 ans)

jeudi de 17h30 à 18h30 (8 – 10 ans)

Chœur de collégiens :

Débutants ou confirmés de 11 à 14 ans

mardi de 17h45 à 19h00

Chœur de jeunes (sur audition) :

Elèves expérimentés dès 15 ans

mercredi de 13h30 à 14h30

solistes, et/ou répétitions par pupitre en alternance

mercredi de 14h30 à 16h30

tutti

Chœur de chambre (sur audition) :

Elèves expérimentés

lundi de 19h00 à 20h00

solistes, et/ou répétitions par pupitre en alternance

lundi de 20h00 à 22h00

tutti

Chœur de femmes (sur audition) :

mercredi de 20h30 à 22h30

Chœur d'hommes (sur audition) :

jeudi de 20h30 à 22h30

CULTURE MUSICALE

Ecoute et culture musicale :

lundi **ou** mercredi de 18h30 à 20h00

TARIFS

1) FRAIS DE DOSSIER : par élève

Horaire traditionnel	41€
Horaires aménagés théâtre	103€
Horaires aménagés musique	
Horaires aménagés danse	
Horaires aménagés école maîtressienne	

2) DROITS D'INSCRIPTION :

Exonération de droits d'inscription pour les élèves inscrits exclusivement :

- en classes à horaires aménagés,
- en atelier handicap musique et danse à titre individuel,
- en licence de musicien interprète.

Elève domicilié dans la communauté urbaine Caen la mer : application du quotient familial (QF)

8 tranches de 100€ à 380€.

Tarif dégressif à partir du 2^{ème} élève de la même famille si 1^{er} élève en plein tarif.

L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de l'élève (adulte) ou **des deux parents ou représentants légaux** de l'élève est à fournir.

Elève hors communauté urbaine Caen la mer :

La tarification s'accompagne d'une dégressivité dès la 2^{ème} inscription de la même famille et du même foyer fiscal.

- 1^{er} élève : **568€**
- à partir du 2^{ème} élève : **414€**

Structure Institut Médico-Educative (IME) :

71€/élève inscrit

Intervention dans le cadre de la formation professionnelle :

568€ pour l'année scolaire

Renseignements complémentaires, tarifs et préinscriptions :

consulter notre site internet
conservatoire-orchestre.caen.fr

TARIFS (suite)

3) FORFAIT : 120€

Forfait pour les élèves inscrits exclusivement dans les disciplines suivantes :

- éveil musique et danse
- chant choral et chœur d'adultes (hors chœur de chambre),

- orchestres (hors symphonique cycle III) et big band,
- musique de chambre, consort de violes, ensemble de guitares (à partir du cycle II),
- atelier chorégraphique danse contemporaine du samedi déjà inscrits en parallèle dans une école d'enseignement artistique agréée

Forfait également appliqué sur justificatif fourni avant le 31 octobre aux élèves :

- membres actifs de la Fraternelle,
- titulaires d'un certificat de réfugié délivré par l'OFPPA ou titulaires d'une carte de séjour ou de résident en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

4) FORFAIT INSCRIPTION À MEP EN PLUS DU CONSERVATOIRE & ORCHESTRE DE CAEN : 174 €

Pour permettre aux élèves d'être inscrits à la fois au Conservatoire & Orchestre de Caen et à l'école Musique en Plaine (MEP), il existe un forfait qui sera à régler directement auprès de MEP et qui s'ajoute aux droits d'inscription du Conservatoire & Orchestre de Caen.

Il est nécessaire d'effectuer les formalités d'inscription auprès des deux établissements.

5) PRET DE DOCUMENTS ET/ OU ACCESSOIRES POUR LES ELEVES INSCRITS EN HORAIRES AMENAGES : 17 €

6) MODE DE PAIEMENT :

- chèque
- espèces (dans la limite de 300 €)
- paiement en ligne
- prélèvement automatique (uniquement pour les droits d'inscription à partir de 100€)
- chèques vacances
- atouts Normandie

THEÂTRE

Les cours de théâtre se déroulent dans la salle de théâtre située 2 Bis rue de l'Union à Caen. Les autres disciplines se déroulent au conservatoire de Caen. Cycle I, II et III : accessible à partir de 15 ans - (sur test et entretien)

Cycle I - 4h par semaine
Théâtre | mardi de 18h15 à 19h45
| mercredi de 17h00 à 19h30

Cycle II - 6h30 par semaine
Théâtre | mardi de 19h45 à 21h15
| mercredi de 13h30 à 17h00

Chant Choral | mercredi de 17h30 à 18h30

Cycle III - 7h30 par semaine
Théâtre | lundi de 18h00 à 21h00
| jeudi de 19h00 à 22h00

Chant Choral | mercredi de 16h30 à 17h30

CPES (Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur)

25h30 par semaine
(durée moyenne hebdomadaire)

Interprétation, Ecriture, Improvisation/concours :

lundi de 10h30 à 13h00
de 14h00 à 17h30
mardi de 14h30 à 17h30 (1^{er} semestre)
de 09h00 à 12h00 (2^{ème} semestre)
mercredi de 9h30 à 12h30
jeudi de 9h30 à 13h30

Pratique collective chant

mardi de 10h30 à 12h00 (1^{er} semestre)
mardi de 14h30 à 16h00 (2^{ème} semestre)

Chant cours individuel

vendredi

Danse

vendredi de 12h30 à 13h45

Culture théâtrale

jour et horaire variable

+ 7 semaines de master class par an
35h par master class

conservatoire
& orchestre de caen

année scolaire 2024-2025

cours collectifs grille horaires

reprise des cours
à partir du
18 septembre 2024

Conservatoire & Orchestre de Caen
1 rue du Carel - CS 52700 - 14027 Caen cedex 9

☎ 02.31.30.46.70
inscription-conservatoire@caenlamer.fr
conservatoire-orchestre.caen.fr

Un établissement de la communauté urbaine
Caenlamer